



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**Règlement 868-24**

---

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 8 juillet 2024, le projet du règlement suivant :

↳ **Règlement 868-24** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 afin d'autoriser un affichage de type écran aux DEL dans la zone CV-1*

**Une assemblée publique de consultation**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le lundi 12 août 2024**, à compter de **19 h**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le projet du règlement 868-24 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Toute personne désirant prendre connaissance du projet de ce règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 11 juillet 2024.

La greffière,

Vicky Morasse